



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

TGV

Question écrite n° 9386

Texte de la question

L'endettement de la SNCF atteint des proportions alarmantes. Avec plus de 80 milliards de francs, il représente aujourd'hui près de deux fois le chiffre annuel des recettes de trafic. Il en résulte des charges d'intérêts qui dépassent 25 p 100 de ces recettes. En raison des financements nouveaux auxquels la SNCF doit faire face dans les prochaines années (nouveaux TGV, plan « Sécurité »), il est à craindre que l'endettement n'augmente encore fortement : le chiffre de 120 milliards de francs en 1992 a été avancé à l'Assemblée nationale lors de la discussion du budget des transports terrestres pour 1989. C'est une perspective inquiétante pour l'avenir même de l'établissement public. On peut se demander si le programme TGV ne risque pas d'en être affecté. Or ce programme devrait au contraire être développé car il représente la meilleure chance, sinon la seule, pour la SNCF, de maintenir un niveau d'activité satisfaisant. Il convient donc de rechercher des moyens de financement propres au TGV, mettant ce dernier à l'abri des risques mentionnés ci-dessus. L'un des moyens pourrait consister dans l'appel à des capitaux privés, qui participeraient non pas au capital de la SNCF, ce qui est impossible en raison même de son statut, mais au capital d'une société dont l'objet serait précisément de financer ce réseau TGV (infrastructures et matériels). Cette création, qui pourrait s'inspirer des précédents du tunnel sous la Manche ou des autoroutes, permettrait en outre, après la mise en service de ces TGV, de mieux cerner leur rentabilité, sans que cette dernière soit pénalisée artificiellement par les charges qui pèsent sur l'exploitation du réseau classique. M Georges Mesmin demande à M le ministre des transports et de la mer s'il envisage de favoriser la création d'une telle société.

Texte de la réponse

Reponse. - La SNCF s'est engagée dans un processus de rétablissement de ses équilibres financiers qui doit être poursuivi dans l'esprit du contrat de Plan en cours d'exécution. La sélection des grands projets d'investissements (tel le développement des lignes nouvelles à grande vitesse) répond notamment à des critères de rentabilité prévisionnelle des projets. Toutefois, afin de ne pas augmenter l'endettement de l'entreprise et de ne pas dégrader les conditions de son exploitation, le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer étudie actuellement des modalités nouvelles pour le financement des futures lignes à grande vitesse. Ces modalités pourront offrir, à côté des formules actuelles, des alternatives élargissant la gamme des solutions financières entre lesquelles devront être choisies, au cas par cas, les formules les plus appropriées à chaque situation. En tout état de cause les solutions qui seront retenues devront tenir compte des spécificités de la SNCF, des contraintes de la loi d'orientation des transports intérieurs et du principe de domaniale publique du réseau ferre national.

Données clés

Auteur : [M. Mesmin Georges](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9386

Rubrique : Sncf

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 février 1989, page 713